

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du travail, de l'emploi et de  
l'insertion

## Arrêté du 3 septembre 2020

### portant nomination des membres du jury pour les concours externe, interne et le troisième concours de recrutement des inspecteurs du travail au titre de l'année 2020

La ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion,

Vu le décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 modifié relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement,

Vu l'arrêté du 25 août 2011 fixant la rémunération des personnes participant, à titre accessoire, à des activités de formation et de recrutement dans les services et établissements relevant de l'autorité ou de la tutelle du ministre chargé du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle,

Vu l'arrêté du 19 juillet 2019 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des inspecteurs du travail, notamment l'article 6,

Vu l'arrêté du 9 janvier 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture des concours externe, interne et du troisième concours pour le recrutement d'inspecteurs du travail,

Vu l'arrêté du 7 juillet 2020 portant report du calendrier des concours externe, interne et du troisième concours pour le recrutement d'inspecteurs du travail ouverts par arrêté du 9 janvier 2020 au titre de l'année 2020,

Vu l'arrêté du 27 août 2020 fixant le nombre de postes offerts aux concours pour le recrutement d'inspecteurs du travail ouverts au titre de l'année 2020 ;

#### Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Pour les concours externe, interne et le troisième concours de recrutement des inspecteurs du travail organisés au titre de l'année 2020, le jury est commun. Sont nommés en qualité de membres du jury :

|                            |   |
|----------------------------|---|
| Madame Gaëlle DUMORTIER    | Conseillère d'Etat, présidente du jury ;  |
| Madame Christelle BIGNON   | Attachée principale d'administration de l'Etat à la Direction générale à l'emploi et à la formation professionnelle ;                             |
| Madame Michèle CAMBRAYE    | Directrice, pôle accompagnement des parcours direction de l'ingénierie à l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes ;       |
| Monsieur Arnaud CASADO     | Maître de conférences à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;  |
| Monsieur Nicolas DELEMOTTE | Directeur du travail à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Hauts-de-France ; |
| Madame Camille LAVERTY     | Directrice adjointe du travail à l'unité départementale des Hauts-de-Seine de la direction régionale des entreprises, de                          |

la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Ile-de-France ;

Monsieur Christophe SADOK

Directeur de l'Ingénierie à l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes ;

Monsieur Frédéric TEZE

Administrateur civil hors classe à la Direction générale du travail.

En cas d'absence ou d'empêchement du président, cette fonction sera assurée par M. Frédéric TEZE.

## **Article 2**

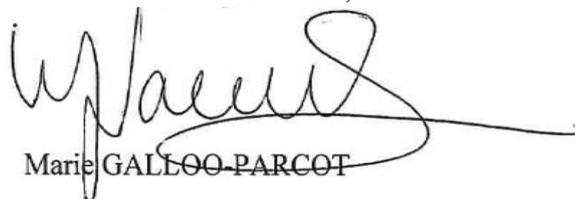
Ces concours sont classés dans le groupe 1 pour l'application des dispositions de l'arrêté du 25 août 2011 susvisé.

## **Article 3**

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 3 septembre 2020,

La cheffe du Département « Recrutement-inclusion, mobilité et rémunérations »



Marie GALLOO-PARCOT